Zeitschrift: Schweizer Film = Film Suisse : offizielles Organ des Schweiz.

Lichtspieltheater-Verbandes, deutsche und italienische Schweiz

Herausgeber: Schweizer Film

Band: - (1934-1935)

Heft: 17

Artikel: Une chute de seize mètres

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-734653

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Contrôle des films cinématographiques

Le Département de justice et police du canton de Vaud nous communique

Concerne les films:

BELLE DE NUIT — MADAME BOVARY — NANA L'ENFANT DU CARNAVAL — LE TRAIN DE 8 h. 47. NANA -

Se référant aux préavis de la Commission can-tonale de contrôle des films, le Département de justice et police a pris les décisions suivantes :

Le film français intitulé Belle de nuit peut être autorisé dans les conditions suivantes :

être autorisé dans les conditions suivantes:

a) L'interdiction d'admission des enfants prévue
par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4
octobre 1927, est étendue aux jeunes gens
b) Mention de cette réserve devra figurer dans
la réclame (affiches, annonces et communiqués).
c) Un contrôle de police spécial sera exercé à
l'entrée des salles en vue de la stricte application de l'interdiction mentionnée soulettre a.
d) La publicité (annonces, réclames, affiches et

d) La publicité (annonces, réclames, affiches et communiqués) devra être soumise au Dépar-tement de Justice et Police.

tement de Justice et Police.

Les films intitulés Madame Bovary, Nana, peuvent être autorisés aux conditions ci-après:
a) L'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 ans révolus.
b) Mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communiqués).
c) Un contrôle de police spécial sera exercé à l'entrée des salles en vue de la stricte application de l'interdiction.

Le film intitulé L'enfant du carnaval peut être autorisé sous réserve de la suppression totale d'une scène d'orgies située dans la sixième par

tie.

La projection du film Le train de 8 h. 47. est autorisée aux conditions ci-après:

a) L'interdiction d'admission des enfants, prévue par l'article 16 nouveau de l'arrêté du 4 octobre 1927, est étendue aux jeunes gens n'ayant pas 18 aus révolus;

b) Mention de cette réserve devra figurer dans la réclame (affiches, annonces et communiqués);

c) Un contrôle de police spécial sera exercé à l'entrès des calles.

qués); n contrôle de police spécial sera exercé à l'entrée des salles, en vue de la stricte ap-plication de l'interdiction.

plication de l'interdiction.

Les éditions spéciales des actualités PathéNatan et Paramount peuvent être autorisées sans réserves dans la forme où elles ont été présentées au Département le 14 octobre courant.
Par contre, un passage de la version d'EclairJournal doit être complètement supprimé. Il s'agit de l'image où l'on voit le Roi de Yougoslavie et le Ministre Barthou gisant dans la voiture.

Le film ci-après ne peut être représenté sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Dé-partement de justice et police: Amok, produc-tion Pathé-Natan.

En complément à la décision qui vous a été ommuniquée, nous vous informons que les

Actualités Fox-Movietone

peuvent également être autorisées par les mu-nicipalités sous réserve de la suppression tota-

Oui... Mais... Il n'y a qu'une

le d'une scène de l'attentat, soit dès le moment où l'officier lève son sabre jusques et Y COM-PRIS le passage où l'on voit le roi et le minis-tre Barthou gisant dans la voiture. Pour le surplus, l'interdiction de principe est maintenue, Aucun film on partie de film relatif à l'attentat, non autorisé à ce jour, ne peut être représenté sans avoir fait l'objet d'une décision spéciale du Département de justice et police. Le chef du Département: BAUP.

Le Département de justice et police du canton du Valais nous communique :

Vauns nous communque;
Nous avons l'avantage de porter à votre connaissance que la Commission de censure du canton du Valais, en séance du 15 octobre et après
visionnement, a refusé les films suivants:
Dans la nuit des pagodes. Boléro. Faut réparer Sophie. Liebelei. Sérénade à trois. Ah! quelle
gare.

La Commission de Censure.

ÉCHOS...

— Un samedi soir, après l'turbin, pardon... à la Radio genevoise, le chroniqueur cinématographique cita le «Schweizer Film Suisse» et les deux articles qui parurent dans ses colonnes sur le cinéma muet et le cinéma sonore. Et «Cinevox» d'interroger à ce sujet M. Brocher, qui vient justement de présenter une nouvelle bande — réussie — mais muette, «13, Grand'Rue». Le directeur des Cinémas populaires romands, ne disposant d'aueun appareil pour l'enregistrement des sons, plaida — c'est fort naturel! — pour le «muet». A l'appui de ses dires, il eut tout à coup, et le plus gravement du monde, l'idée de citer la sentence: «La parole est d'argent, mais le silence est d'or». Alors, parmi nous attentifs à la voix des ondes, il y eut quelqu'un pour susurrer: «Pourquoi done parle-t-il?... Janus, il ne s'enrichira!» Un samedi soir, après l'turbin, pardon... à la

— Sous la plume de M. Georges Verdène, nous lisons dans « La Tribune de Genève », à propos de la crise des théâtres : « Il semble bien que cette crise persistante qui frappe les salles de théâtre ait pour cause première l'essor du cinéma depuis que la sonorisation, de plus en plus perfectionnée, a transformé le goût du public». Comme o comprend certains amis du théâtre qui regretion comprend certains amis du théâtre qui regret-tent, amèrement, la nouvelle formule du «sono-re». Et pour cause!

re ». Et pour cause!

On a pu lire, sous la plume d'un confrère lausannois, certaines phrases... perlières: « Quatre seulement (deux films immoraux et deux dits d'épouvante, considérés comme nuisibles à la santé publique) s'entendirent* frapper d'interdiction totale, » On ignorait encore que les films cussent des oreilles! Ailleurs: «...au fur et à mesure de sa parution* »! Mais voilà qui est mieux, ou plus mal: «(une solution qui est un peu une éludation !)*»

Eludation ?... L'Académie française jamais ne se consolera d'avoir omis, dans son dictionnaire revu et augmenté, si savoureux et original néorovu et augmente, si savoureux et orignai neo-logisme. On savait qu'il se fabriquait des 'perles, dites du Léman, à St-Gingolph. Sur la rive d'en face, c'est plus simplement le phénomène de la « génération spontanée ». Une plume, un peu d'en-ere y suffisent.

* C'est nous qui soulignons, (Réd.)

Commentaires de Presse

Dans « La Tribune de Genève » du 25 octo-bre, l'érudit qui signe la toujours intéres-sante rubrique « Parlons de tout » veut bien commenter l'article de notre rédactrice sur le cinéma sonore. Ses réflexions apparaissent si judicieuses, qu'en y souscrivant en tous points, nous ne résistons pas au plaisir de les

«Notre confrère féminin — écrit entre autres M. X., de la galerie — relève, en outre, ce qu'il y avait d'agaçant dans les «sous-titres» ou autres avait d'agaçant dans les «sous-titres» ou autres explications imprimées destinées à faciliter la com-préhension de l'ouvrage muet. Cela est si vrai qu'aujourd'hut, lorsqu'une telle glose nous est of-ferte lors de la présentation de films sonores de langues étrangères, nous ressentons très nettement que nous aimerions mieux que cette aide, pourtant nécessaire parfois, ne nous fût pas apportée du tout. Il est donc incontestable que le «sonore» a remporté sur le «muet» une victoire totale, défini-tive.

remporté sur le «muet» une victoire totale, définitive.

Mais nous croyons aussi que ce serait tomber
dans une grave erreur que d'exploiter à fond ce
triomphe, c'est-à-dire d'user du sparler» sans beaucoup de discrétion. Des films comme celui de
L'Eltrangère» de Dumas, par exemple — même
supposé que celui-là eût été par ailleurs parfait,
ce qui n'était nullement le cas — en usant du « parler» à peu près autant qu'on fait au théâtre, sont
des hérésies hurlantes. L'écran n'a pus pour vocation de remplacer la scène vivante; il est et doit
demeurer autre chose. Voyez, par exemple, comien le « parler» est discret dans « Les Misérables» tels qu'ils viennent de nous être montrés à
Genève. Le cinéma doit nous apporter avant tout
des images; ses possibilités sont là infinies alors
que celles du théâtre sont extrémement limitées.
Une épopée, comme est celle des « Misératore un de ces grands romans comme « Monte
Cristo». Cristo >

Oristo -.

Il est très remarquable (et aussi très regrettable), de ce point de vue, qu'on ne nous ait pas encore mis en somptueuses images sonores «Le Songe d'une nuit d'été» de Shakespeare, et même presque tout Shakespeare. S'imagine-t-on les mouvements de foule possibles à l'écran, toujours étriqués à la scène, et les reconstitutions splendides de la Rôme ancienne à propos de «Jules César» ou de «Coriolan»? L'une des scènes les plus belles — la plus profondément émouvante peut-être — des « Misérables », c'est le défilé de la chaîne des forçats auquel assistent Cosette et Jean Valjean. Un seul mot la commente, et avec quelle éloquence

forçats auquel assistent Cosette et Jean Valjean. Un seul mot la commente, et ave quelle éloquence magnifique! Le « quelquefois...» de Jean Valjean lorsque Cosette se demande si ees malheureux sont encore capables d'être des hommes...

Du sonore donc, mais avec une extrême mesure; les paroles sont nécessaires, mais il faut qu'on s'en montre avare, et qu'elles soient telles que, dans l'illumination de l'image, elles projettent l'éclair de la pensée.

M. X., de la galerie ».

On ne saurait mieux dire!

Chez Distributeur de Films S. A.

Sidonie Panache est sans aucun doute un des films les plus gais depuis le début du sonore. Interprétation: Bach, Florelle, Pierre Feuillères, Minalesco, Blanche Montel et Alibert.

Minuit place Pigalle: Raimu est irrésistible; on dirait qu'il a été maître d'hôtel toute sa vie. Auprès de lui, il est malaisé aux autres artistes de garder encore du relief, Aussi, «Minuit place Pigalle», comédie amusante et variée, comptetelle comme interprétes d'excellents acteurs 'MM. Vattier, Paul Faivre, Mouries, Lyne Clevers, Gaston Dubose, Hélène Robert, Colette Darfeuil et Ginette Leclere.

Jeunesse: une belle réussite du cinéma français, qui a remporté un gros succès au Rex, à Genève.

Angèle: Marseille vient d'en avoir la primeur;

Genève.

Angele: Marseille vient d'en avoir la prineur; les critiques qui nous parviennent en dernière heure expriment une vive admiration pour le dernier film de Marcel Pagnol. C'est rendre justice à «Angèle» que de dire: c'est un second «Fanny». Distribution: Fernandel, Orane Demazis, Jean Servais, Henri Poupon, etc.

Itto: une réalisation formidable sur la Légion Etrangère, qui a été tournée à 380 km, au sud de Marrakech, dans les pays des Schleus, avec Simone Berriau, Sylvette Fillacier, Simone Bourday et Hubert Prelier.

Une petite question à un grand homme...

L'assemblée des créanciers de la Cinfilm S. A. — dont le président du Conseil est M. S. A.— uom le president de la colobre, à Genève, n'a pas donné de résultat vraiment sensationnel : comme dans tout feuilleton, « suite au prochain numéro...

Hélas, M. le président Proh n'a pas jugé utile de nous indiquer les mesures qu'il compte entreprendre contre le Département de justice et police et contre son ex-directeur coupables de ne pas l'avoir pris au sé-

rieux!!

Mais M. Proh nous dira peut-être qui a signé, à Paris, le contrat de Maria Chapde-laine? Cer, enfin, jusqu'au 20 septembre, M. Proh était aussi — à part la brillante Cinfilm S. A. — grand manitou de la Majestic-Films S. A. (Cf.: «Registre du commerce », 24 février 1934); les braves gens de la cinématorraphie suisse — il y en a encore cinématographie suisse — il y en a encore, M. Proh — seraient heureux de le savoir.

Une chute de seize mètres

Un terrible accident s'est produit jeudi 18 octobre, à 22 h. 30, devant l'immeuble du Lumen, côté est. On sait que l'entrée principale du cinéma « Lumen » se trouve sur le Grand-Pont. A niveau du pont, un balcon longe la moitié au moins de la façade est, en surplomb sur la ruelle qui relie, par-dessous le pont, la ruelle du Grand-Pont à la route de Bel-Air.

A la balustrade de ce balcon, mais en dehors, est fixé un châssis formé de cornières en fer où «'encastre, chaque semaine, un grand panneau-ré-

A la balustrade de ce balcon, mais en dehors, cest fixé un châssis formé de cornières en fer où s'encastre, chaque semaine, un grand panneau-réclame annonçant les représentations du «Lumen» ou du «Capitole».

En voulant déplacer ce panneau, comme à l'accoutumée, le concierge du «Lumen», M. Bernard Passerini, âgé de 36 ans, domicilié à Bellevaux, franchit lestement la balustrade, familiarisé qu'il était avec ce travail qu'il assume depuis huit ans. Que se passa-t-il exactement? On ne saurait le dire. Il semble bien que le malheureux ait omis d'assurer sa main droite à la partie supérieure du chàssis. Le fait est qu'il perdit l'équilibre et s'abattit durement d'une hauteur de seize mètres au moins, sur l'asphalte de la ruelle.

Tombé sur les pieds, il eut les deux jambes fracturées en huit endroits; son menton donna violemment, probablement sur les genoux fortement pliés ou sur le rebord du trottoir, si violemment que le maxillaire inférieur fut réduit en morceaux.

Cest donc dans un état la mentable culter vale.

morceaux. C'est donc dans un état lamentable qu'on relemorceaux.
C'est donc dans un état lamentable qu'on releva M. Passerini, qui râlait et n'ayant pas perdu connaissance, essayait vainement d'articuler quel-ques mots. On fit apple à un médecin qui ne vint pas, et à l'ambulance Métropole-Bel-Air, qui transporta le blessé à l'Hôpital cantonal.
M. Bernard Passerini, qui est marié et père de deux enfants, est dans un état très grave. Toutefois, il subsiste un espoir de le sauver. Aux dernières nouvelles, le crâne n'est pas atteint et avec sa robuste constitution, le blessé peut s'en tirer.

tirer.
M. Passerini était très apprécié de la Société
Capitole-Lumen qui l'employait depuis huit ans.

Un deuil...

M. Robert Livet a eu la semaine dernière la M. Robert Livet a eu la semaine dernière la douleur de perdre sa femme, décédée après une longue maladie. Ceux qui connaissaient l'amabilité de Mme Livet regretteront vivement cette prématurée disparition. Nous présentons nos sincères condoléances à la famille, si cruellement éprouvée.

Vers un mariage...

Le directeur du cinéma Gambrinus, au Locle, M. Charles Frutschi, nous annonce son prochain mariage avec Mlle Raymonde Comment. Nos fé-ficitations et meilleurs voeux.

A Genève

A Lausanne



Dame aux Camélias

Yvonne PRINTEMPS

Exclusivité: P. Strasse, Films Parlants, 59, rue du stand, GENÈVE

tut un triomphe



LA PRODUCTION FRANÇAISE A L'HONNEUR

une production imbattable!



représente les plus importantes maisons indépendantes de France.

10, rue de la Confédération, GENÈVE Tél. 52.402 Télégramme: Distrifilms Genève



Téléphone : 72.92